

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASCO 7 Lycée municipal public parisien Vox (6e) - Subvention (6.524 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement pour la réalisation de travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie du lycée municipal public parisien Vox (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant total de 6.524 euros, est attribuée au lycée municipal public parisien Vox (6e) pour la réalisation de travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 6.524 euros, sera imputée sur le chapitre 20, nature 20417, rubrique 22, ligne de subvention VE80004, mission 90010-99-030 du budget municipal d'investissement de l'exercice 2017.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire du lycée municipal public parisien Vox (6e) qui effectuera la dépense et rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

